

Le professeur Raoult porte plainte pour diffamation contre un homologue du CHU de Grenoble

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 9 min



Le professeur Didier Raoult. *CHRISTOPHE SIMON / AFP*

Le professeur Didier Raoult a porté plainte pour diffamation contre Jean-Paul Stahl, professeur de maladies infectieuses au CHU de Grenoble, après que celui-ci l'a notamment accusé de proférer des «*fadaises*» et d'avoir «*bidonné*» son étude sur l'hydroxychloroquine, a appris l'AFP auprès de son avocat vendredi 20 novembre.

«*Nous avons déposé plainte avec constitution de partie civile devant le tribunal judiciaire de Marseille suite aux propos injurieux et diffamatoires de Jean-Paul Stahl lors d'un entretien à CNews en août*», a précisé à l'AFP Me Brice Grazzini, l'un des avocats du professeur Raoult, le directeur de l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée Infection. Stahl est l'ancien président de la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), une société savante à l'origine d'une plainte contre le professeur Raoult devant le conseil de l'ordre des médecins, a souligné Me Grazzini. La Spilf reproche plusieurs entorses déontologiques au directeur de l'IHU Méditerranée Infection liées à sa promotion de l'hydroxychloroquine dans le cadre du traitement des malades du Covid-19.

Autre plainte jeudi

Dans le cadre de ce dossier Didier Raoult va comparaître devant la chambre disciplinaire du Conseil de l'ordre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à une date pour l'instant non précisée. Cette plainte en diffamation déposée vendredi suit une première plainte de Didier Raoult, fin octobre, sur le même fondement, contre la professeure Karine Lacombe, cheffe du service des maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Antoine à Paris, également devant le tribunal judiciaire de la cité phocéenne.

Le professeur Raoult a également porté plainte, jeudi, contre le vice-président de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône, pour «*non confraternité*», suite à une cinquantaine de tweets de celui-ci le dénigrant. Fin juillet, le professeur Raoult avait déposé une première plainte, «*pour dénonciation calomnieuse*», contre Martin Hirsch, le

directeur des hôpitaux de Paris (AP-HP). Celui-ci l'avait accusé d'avoir fait un «*faux témoignage*» lors de son audition devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale le 24 juin.